VAL DHUY LOIRET
RESSOURCES VIVES

Réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau
-
11 décembre 2012
Espace Jeanne Champillou, Olivet

Collège des élus

Etaient présents		
M. Hugues SAURY	Président de la CLE	Conseil Général du Loiret
M Patrick RABOURDIN	Vice-président de la CLE	SIBL
M. Michel ROQUES	Vice-président de la CLE	AgglO
Mme Anne d'AUX de LESCOUT	Conseillère déléguée	Orléans
M. Christian BOIS	Adjoint au Maire	Saint-Jean-le-Blanc
M. Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint-Denis-en-Val
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryve-Saint-Mesmin
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
M. Jean Pierre VOYER	Adjoint au Maire	Sandillon
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
M. Denis LEFAUCHEUX	Conseiller municipal	Sigloy
M. Philippe ALLAIRE	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias
Etaient représentés par un pouvoir		
Mme Pascale ROSSLER	Conseillère régionale	Conseil Régional du Centre
M. Patrick CHOFFY	Conseiller général	Conseil général du Loiret
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
Mme Béatrice BARRUEL	Conseillère municipale	Orléans
M. Philippe BELOUET	Adjoint au Maire	Olivet
M. Philippe DERRIEN	Conseiller municipal	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
M.Philippe CAMUS	Conseiller municipal	Férolles
M. Marc MASSARDIER	Adjoint au Maire	Vienne-en-Val
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Adjointe au Maire	Mareau-aux-prés
M. Patrick ROBERT	Conseiller municipal	Guilly
M. André GALHAC	Maire	Ouvrouer-les-champs
Etaient excusés		
Mme Lysiane CHEVALIER	Conseillère municipale	Viglain

Collège des usagers

Etaient présents		
M. Stéphane THAUVIN	Représentant	ASRL
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Benoît FLIPO	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
M. Pascal HERVET	Représentant de l'association	Comité départemental de canoë kayak du Loiret
Mlle Amélie SOULAT	Représentante	APSL
Etaient représentés par un pouvoir		
M. Jerry GRAS	Représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret
M. Jean-Marc MURE	Président	Le Sandre Orléannais
M. Georges KIRGO	Représentant de l'association	UFC Que Choisir
Etaient excusés		
M. Maurice DUBOIS	Président	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret

Collège des représentants de l'Etat

Etaient présents		
Mme Isabelle CAREL-JOLY	Représentante du Directeur Départemental	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
Mme Cléopâtre ROBINET	Chef de l'Unité politique de l'eau	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL)
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Jules CUGNART	Agent SD 45	ONEMA
Etaient représentés par un pouvoir		
	Préfet de la Région Centre, Coordonateur du bassin Loire-Bretagne	Préfecture de la Région Centre
M. Jean COLY	Responsable du pôle santé publique et environnementale	Agence Régionale de la Santé
Etaient excusés		
	Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret	Préfecture du Département du Loiret
M. Patrick DONNADIEU	Directeur départemental	Direction départementale de la Cohesion Sociale
M. Xavier CLARKE de DROMANTIN	Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Loiret	Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre

Personnes intervenantes ou en appui technique

Mme Emmanuelle JOIGNEAUX	Chercheuse	DSA technologies
M. Stéphane BINET	Enseignant Chercheur	ISTO
M. Christophe CHÂTEAU	Directeur	DSA technologies
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
Mme Jocelyne MELLET CREMADES	Assistante SAGE	Etablissement public Loire
Mme Séverine CARNIELLO	Responsable du Pôle Environnement Hygiène	Orléans
Mme Mélanie HOVAN	Conseillère eau-environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret

Ordre du jour

I. Présentation des résultats de la thèse d'Emmanuelle Joigneaux : « Etat qualitatif des eaux de la nappe du Val d'Orléans : Impact du changement climatique et gestion durable de la ressource ».

II. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique conduite par M. Stéphane Binet, chercheur à l'ISTO.

III. Vote des nouvelles règles de fonctionnement (besoin des 2/3 des membres présents ou représentés pour le vote).

IV. Projets 2013.

V. Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10.
Dans un premier temps les personnes n'ayant pu être présentes sont excusées.
Le Président propose également la validation du compte-rendu du bureau du 17 octobre 2012. Celui-ci est validé par les membres présents.

I. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique par Stéphane Binet

Pour des raisons de timing le point n° 1 inscrit à l'ordre du jour a été inversé avec le point n° 2. La parole est laissée à Monsieur Binet pour la présentation des résultats de l'étude hydrogéologique (disposition 0-1 du SAGE) (*Le power-point de la présentation vous sera transmis par mail*).

La parole est ensuite laissée à la salle pour les questions :

Une question est posée sur la précision du modèle et la marge d'erreur : le modèle a une marge d'erreur de 0.5 m^3/sec ;
La hauteur mesurée par le modèle et celle qui existe réellement sont corrélées ce qui permet de vérifier le modèle cependant la marge d'erreur s'élève à 50 cm.

M. binet explique par ailleurs qu'il existe deux sortes d'écoulements :
- des écoulements torrentiels qui sont structurés par l'amont du système ;
- des écoulements fluviatiles qui sont structurés par l'aval. Le système du Val se situe dans le deuxième cas, ce qui explique que ce soit la hauteur d'eau de la Loire à l'aval au niveau de la pointe de Courpain qui joue le rôle de frein sur l'ensemble du système Loiret. Pour résumer, plus

la Loire est basse en aval, plus l'eau aura tendance a passer en dessous de la rivière, alors que plus la Loire sera haute en aval, plus il y aura de débordements au niveau des sources de la rivière du Loiret.

Si l'on résume les conclusions de l'étude, nous pouvons retenir 3 choses différentes :
- la diminution du débit du Loiret est fortement corrélée avec le niveau de la Loire (si diminution d'un mètre du niveau, diminution de 50 % du débit du Loiret de surface), cela en fait l'élément principal qui joue sur le niveau du Loiret superficiel ;
- les captages de la ville d'Orléans ont une incidence relative pouvant aller jusqu'à diminuer de 10 % les débits arrivant aux sources du Loiret mais il faut préciser que les pompages sont en diminution du fait de leur déplacement sur la zone de la Saussaye ;
- la gestion des biefs peut avoir un impact de diminution du débit d'environ 5 %.

Une conclusion importante également est le fait que la ressource en eau disponible dans le réseau karstique est très importante mais si les prélèvements augmentent dans le futur cela sera au détriment de la rivière du Loiret.

Pour continuer la réflexion, certaines informations font défauts et notamment les volumes de prélèvements. Ceux-ci sont nécessaires afin de pouvoir suivre l'évolution et comparer la hauteur et les débits.
M. Binet indique que l'idéal serait de pouvoir suivre au moins un endroit sur le long terme.

Ce qui revient à rappeler que ce type de station existe sur le territoire du SAGE mais que pour le moment elle ne fonctionne pas. Celle-ci est située au niveau du pont du Maréchal Leclerc à Olivet. M. Roques s'est renseigné auprès des services de l'AgglO qui essayent actuellement de la remettre en marche pour que les données soient de nouveau télétransmises.

Monsieur Binet indique que depuis 3-4 ans via l'Observatoire des Sciences de l'Univers de la Région Centre (OSUC) des mesures de débits à la source du Bouillon sont effectuées mais pas en continu. L'objectif est d'étudier les phénomènes d'inversacs avec le changement climatique. Les mesures ne sont pas continues car l'appareil de mesure ne marche plus lorsque l'eau est trop claire, ainsi en étiage, nous n'avons pas de mesure disponible.

Monsieur le Président demande à M. binet s'il serait possible de rédiger une petite fiche contenant les idées forces de l'étude, afin de pouvoir les retrouver facilement et s'en servir dans les années futures.
Monsieur Binet indique que cela est possible.

II. Présentation des résultats de la thèse d'Emmanuelle Joigneaux : « Etat qualitatif des eaux de la nappe du Val d'Orléans : Impact du changement climatique et gestion durable de la ressource ».

Mme Joigneaux présente les résultats de la thèse qu'elle a effectuée durant 3 ans sur le territoire du val d'Orléans *(Le power-point vous sera également transmis par mail)*.

Des mesures sur la qualité des eaux du Val ont été réalisées sur différents paramètres : les produits phytosanitaires (95 produits recherchés) et les produits pharmaceutiques (30 produits recherchés).
Les résultats de ces différentes mesures ont montré que la majorité des produits étaient retrouvés le plus souvent dans le Dhuy, puis dans la Loire puis à la source du Bouillon.

Une autre partie de la thèse traitait de l'impact du changement climatique sur les phénomènes d'inversacs.
Des corrélations ont pu être établies entre des « types de temps » et l'apparition des inversacs, selon les données de la thèse, les types de temps induisant des périodes d'inversacs semblent

être moins nombreux dans le futur. Cependant, d'autres modèles indiquent des résultats plus mitigés quant à ce constat.

A la suite de cette présentation, les membres de la CLE ont posé plusieurs questions notamment sur les produits pharmaceutiques.
Les 2 produits retrouvés le plus fréquemment se trouvent être un anxiolytique et un anti-épileptique, ce qui est étonnant pour le dernier puisque ce n'est pas un médicament que l'on prescrit fréquemment.
Un participant fait remarquer que ces produits sont aussi retrouvés dans les épandages agricoles issus des boues de stations d'épuration. Le type de sol peut avoir un rôle épurateur important, cependant cela dépend du type de sol et de la molécule considérée. M. Binet fait remarquer que le métabolite dégradé peut parfois être encore plus dangereux que la molécule de base.
Il faut noter que la concentration dans les eaux de ces produits est en général extrêmement faible, de l'ordre du nano-grammes (10^{-9}), mais la dose ne permet pas de déterminer la toxicité du produit.

Les membres constatent que ces résultats sont très intéressants et que c'est important d'en avoir conscience. Cependant tant qu'il n'existe pas de règlementation spécifique, la CLE n'a aucun pouvoir d'action sur ce sujet.
Ce sont des thématiques émergentes et cette étude apporte les seuls résultats disponibles sur les produits pharmaceutiques dans le territoire du Val d'Orléans.

Concernant les résultats sur les produits phytosanitaires, cette étude apporte un suivi et un nombre de données importantes. Celles-ci devront être utilisées dans le cadre de l'étude sur les pollutions diffuses qui sera conduite en 2013 sur le territoire du SAGE.

III. Vote des nouvelles règles de fonctionnement

Le quorum étant atteint (13 élus présents, 10 pouvoirs ; 6 usagers présents, 3 pouvoirs ; 4 représentants de l'Etat présents, 2 pouvoirs = **37 membres présents ou représentés** (besoin de 34 pour atteindre le quorum des 2/3), il est possible de voter ces nouvelles règles.

Les règles avaient été travaillées en bureau et transmises à l'ensemble des membres de la CLE pour avis et remarques éventuelles. L'animatrice reprend les principaux changements dont un qui avait fait débat et qui mérite explication :

Article 5 - Bureau : il est proposé de déléguer au bureau le vote et la rédaction des avis sur lesquels la CLE est consultée. Cependant, en cas de désaccord majeur (non unanimité au sein du bureau), l'avis pour être rendu devra être voté en CLE.

Seul l'ONEMA a fait remonter une remarque et une proposition de complément à intégrer également dans l'*Article 5 - Bureau*
« Pour faciliter les échanges directs et la compréhension d'informations importantes et complexes, cette assistance peut au besoin prendre la forme d'une invitation de ces personnalités aux réunions de bureau, en fonction de l'ordre du jour ».

Le Président demande si les autres participants ont des remarques.
Aucune remarque n'est formulée, le Président passe au vote.

Vote : Oui à l'unanimité
Les nouvelles règles de fonctionnement pour la phase de mise en œuvre sont adoptées.

IV. Projets 2013

L'animatrice explique le choix des projets qui ont été opérés en bureau et les détaillent ensuite un par un.

Etude sur les pollutions diffuses

L'animatrice doit réaliser le cahier des charges.
Le Président demande si le CCTP sera partagé ?
Oui le projet sera examiné avec les différents partenaires, travaillé en bureau puis sera à valider en CLE en avril.

Etude sur les espèces invasives et proliférations végétales

Une réunion sur la thématique des espèces invasives et des proliférations végétales a eu lieu le 30 novembre dernier. Elle a permis de réunir des gestionnaires, des spécialistes et des financeurs. Cependant, la thématique étant très complexe, seules des premières pistes de travail ont pu être dégagées.

Echange sur les problématiques du Dhuy

M. Rabourdin indique que l'hydrocotyle fausse-renoncule envahit le Dhuy depuis 2 ans et que ses capacités de colonisations sont très importantes (dans de bonnes conditions, la plante peut pousser de 20 cm/jour). L'apparition de cette plante dans la rivière est certainement due au nettoyage d'un aquarium par un particulier.
Cette plante s'étale maintenant sur 14 kilomètres (communes touchées : Neuvy-en-Sullias, Tigy et Vienne en Val). La pose de filet à l'aval est évoquée.
Des interventions mécanique et manuelle sont nécessaires. Des demandes de devis sont en cours.

Le problème majeur reste le financement de ces actions d'éradication. L'AELB peut intervenir jusqu'à 30 %, cependant un taux plus important est attendu. Il reste 70 % à trouver, la technicienne est en train de monter un dossier FEDER mais c'est très lourd.
L'animatrice rappelle que l'Etablissement public Loire est habitué à faire des demandes de subventions au FEDER et peut aider le SIBL dans sa démarche en l'accompagnant.

L'animatrice signale aux membres présents que le problème majeur est que ces plantes sont en vente libre dans les jardineries et qu'il existe une méconnaissance importante des problèmes que cela peut causer par la suite dans les milieux naturels.
Le Président propose une réunion d'information avec les patrons des jardineries.
M. Papet (LNE) indique que pour leur action « 0 phyto », ils avaient été très bien accueillis dans les jardineries et que la CLE pourrait être entendu sur le sujet des plantes invasives.

Le Président demande s'il ne serait pas intéressant de faire un montage photos pour montrer l'ampleur de la situation.
M. Rabourdin rappelle qu'une plaquette a été créée et distribuée : aux pêcheurs, aux promeneurs, etc.
Il est certain que les personnes lambda sont difficiles à toucher sur cette thématique et que la communication et la sensibilisation restent importantes.

La gestion de cette plante est très difficile, dégager de nouveaux espaces comme lors d'un entretien en bord de cours d'eau peut lui permettre de coloniser un nouveau milieu. Et même si celle-ci est arrachée manuellement, elle peut revenir.
Du fait de la morphologie du Dhuy (pentes assez abruptes) une des difficultés est le transport des éléments arrachés en haut de berges ce qui est un travail épuisant.

M. Brinon pense qu'il faudrait trouver le même type de système de tapis roulant utilisé par les agriculteurs pour rendre la tâche moins pénible.

M. Rabourdin propose de demander de l'aide financière aussi aux communes en aval.
Le Président indique qu'il faut monter un budget pour avoir plus de lisibilité sur les montants restants à financer.

Echange sur les problématiques du Loiret

L'animatrice indique que les résultats des analyses d'eau réalisée par l'ASRL et la ville d'Olivet montre que la qualité de l'eau est bonne.
M. Thauvin indique que la qualité de l'eau du Loiret a beaucoup évolué depuis quelques années. Cependant, ils gèrent 70 hectares de plans d'eau et 40 sont envahis par l'Elodée du Brésil. D'ici 2 à 3 ans, il craint qu'il n'y ait plus de navigation sur les bassins amont du Loiret.
Le problème principal est la présence de ces plantes exotiques, les plantes indigènes ne gênant pas autant la navigation et la pêche.

L'animatrice précise que le compte-rendu de la réunion du 30 novembre sera envoyé très prochainement aux membres et aux participants de la réunion.

Le Président demande s'il est possible de mutualiser avec d'autres partenaires sur cette thématique. L'animatrice précise qu'elle est en contact avec le Muséum d'Orléans qui rencontre des problèmes similaires sur le site de l'Ile Charlemagne. Loiret Nature Environnement travaille aussi sur cette thématique mais plutôt sur la Loire.

V. Points divers

Rencontres des communes du SAGE

Le Président rappelle qu'avec l'animatrice ils iront à la rencontre des 20 maires des communes du SAGE afin de collecter les problèmes de chacune. Une synthèse sera réalisée pour proposer à la CLE des actions à mettre en place et répondant à la demande des communes.

Bilan 2011

L'animatrice rappelle aux membres que la CLE doit transmettre un rapport annuel d'activités au Préfet du Loiret, coordonnateur de Bassin et au Président du Comité de Bassin
Le bilan rédigé par l'ancienne animatrice n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Président passe au vote.

Vote du bilan d'activités 2011 à l'unanimité.

Visite de Villerest

M. Allaire demande ce qu'il en est de la visite de Villerest. Celle-ci a été décalée du fait de la date non-propice et du nombre de participants. On propose de la reporter au printemps. Une date apparait difficile à trouver en fonction des contraintes agricoles, février semble bien, cependant c'est encore une date en période hivernale.
L'animatrice essayera de proposer plusieurs dates.

Arrêté du périmètre du BAC de la Ville d'Orléans

Mme d'Aux indique que la CLE sera consultée sur l'arrêté du périmètre du BAC et que la CLE d'avril risque de retarder la mise en application du décret.

Mme d'Aux indique que la CLE sera consultée sur l'arrêté du périmètre du BAC et que la CLE d'avril risque de retarder la mise en application du décret.

L'animatrice rappelle les nouvelles règles de fonctionnement venant d'être votées attribuent comme mission au bureau le rendu des avis pour les projets sur lesquels est consultée la CLE. Ainsi l'arrêté pourra être examiné lors des bureaux (janvier ou février), mais devra passer en CLE uniquement dans le cas où le bureau ne voterait pas à l'unanimité.
Le Président précise que ces avis sont rendus en bureau mais que l'ensemble des membres de la CLE en sera informé avant.

L'assemblée n'ayant plus de points à évoquer, la séance est levée par le Président à 20h10 invitant les participants à partager le pot de fin d'année.

Hugues SAURY

Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret